

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Convocation du 15 mars 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 21 mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Véronique BOUCHARD, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT et Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Sylvie DESBOURDELLE (Pouvoir donné à Alessi THOMAS), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Caroline BENOIT-GONIN), Vincent LABOURIER (Pouvoir donné à Chani PETIT)

Absents : Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Madame Caroline BENOIT-GONIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2022.

2022-18/ Approbation du compte de gestion 2021 de la commune

Rapporteur : Elvine LEON

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 864 278,97	2 695 240,94	5 559 519,91
Titres de recette émis (b)	950 178,05	2 123 310,24	3 079 486,29
Réductions de titres (c)	548,00	23 383,96	23 931,96
Recettes nettes (d = b - c)	949 630,05	2 106 926,28	3 056 556,33
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 864 278,97	2 695 240,94	5 559 519,91
Mandats émis (f)	847 284,79	1 943 879,31	2 791 164,10
Annulations de mandats (g)	22 287,56	35 450,03	57 737,59
Depenses nettes (h = f - g)	824 997,23	1 934 429,28	2 759 426,51
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	124 632,82	171 497,00	296 129,82
(h - d) Déficit			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2021 établi par le Centre des Finances de Tarare tel que présenté par l'adjointe aux finances.

Extrait certifié conforme,
Le maire,



Diogène BATALLA